Écophyto : Appel à projets régionaux

Dossier de

de /> la rédaction de H2o March 2019

L'objectif de l'appel à projets régionaux est de favoriser des changements de pratiques efficaces et durables permettant une réduction de l'usage, des risques et de l'impact des produits phytosanitaires.

Le plan Écophyto 2 a été publié le 20 octobre 2015 et vise une réduction de 50 % de l'utilisation des produits phytosanitaires en 10 ans. Ce plan sera prochainement renforcé en un plan Écophyto 2+, conformément au plan d'actions sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides publié le 25 avril 2018. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne perçoit depuis 2016 une recette supplémentaire de 8 millions d'euros par an, issue de l'élargissement de l'assiette des redevances pour pollutions diffuses. Cette enveloppe est répartie entre les régions du bassin Loire-Bretagne conformément à la circulaire de juillet 2016, qui cadre la mise en œuvre régionale du plan.

Le 11Ã"me programme d'interventions de l'Agence fixe les modalités de financement de la mise en œuvre régionale du plan Écophyto. Les dispositifs soutenus favorisent la réduction de l'usage, des risques et de l'impact des produits phytopharmaceutiques et concernent : l'accompagnement de programmes d'actions collectifs (dits "groupes 30 000") s'appuyant sur des groupes d'exploitants agricoles et présentant un programme cohérent d'actions établi à l'échelle de territoires, de filiÃ"res de production ou de groupes d'agriculteurs ; des investissements agro-environnementaux ; des études et investissements pour des filiÃ"res innovantes ; la mesure de conversion à l'agriculture biologique ; le suivi des produits phytopharmaceutiques dans les eaux.

Écophyto - Appel à projets régionaux